

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

*Le jeudi 21 septembre 2023 à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par lettre du 15 septembre 2023 transmise de manière dématérialisée ou, si les conseillers municipaux en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick PÉNIGUEL, Maire.*

Tous les membres étaient présents à l'exception de Messieurs Cédric BARBIN et Martin GÉRAULT.

Mesdames Magali BARBOT, Marie-Noëlle BLOT, Murielle BUCHOT, Marinette BURLETT, Amandine DELEBARRE et Messieurs Thierry BRETON, Ludovic PLESSIS et Olivier RICHEFOU étaient excusés.

Date de convocation	15 septembre 2023
Date d'affichage	15 septembre 2023
Date d'affichage de la délibération	25 septembre 2023

### Pouvoirs :

Madame Magali BARBOT à Monsieur Patrick PÉNIGUEL  
Madame Marie-Noëlle BLOT à Madame Jocelyne RICHARD  
Monsieur Thierry BRETON à Monsieur Jean-Bernard MOREL  
Madame Murielle BUCHOT à Monsieur Sylvain DURAND  
Madame Marinette BURLETT à Madame Nathalie MONTIÈGE  
Madame Amandine DELEBARRE à Monsieur Mickaël LE STUNFF  
Monsieur Ludovic PLESSIS à Monsieur Étienne CAMPENS  
Monsieur Olivier RICHEFOU à Madame Nathalie FOURNIER-BOUDARD

*En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de séance demande au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir l'autoriser à se faire assister de Monsieur Hugo LE ROUX, Directeur Général des Services.*

*Monsieur Nicolas POTTIER, Adjoint, a été désigné Secrétaire de Séance, fonction qu'il a acceptée.*

**DE\_2023\_21\_9\_02**

**INSTALLATION DE MONSIEUR NICOLAS AUTRET EN  
REPLACEMENT DE MADAME HÉLÈNE LE GUEN-GLET  
CONSEILLÈRE MUNICIPALE DÉMISSIONNAIRE**

Suivant courrier reçu en mairie le 11 juillet 2023, Madame Hélène LE GUEN-GLET, Conseillère Municipale, a démissionné de ses fonctions.

Conformément aux dispositions prévues par l'article L270 du Code Électoral, le candidat non élu venant immédiatement sur la même liste a été avisé de cette vacance et appelé à siéger lors de la plus proche séance.

En conséquence, Madame Mélinda BARON a été contactée à cette fin, mais, par courrier reçu en mairie le 1<sup>er</sup> août 2023, a fait part de son intention de ne pas siéger au Conseil Municipal.

Conformément aux mêmes dispositions de l'article L270 du Code Électoral, la procédure a donc été reconduite avec le candidat non élu suivant.

En conséquence, est déclaré installé dans ses fonctions de Conseiller Municipal de CHANGÉ : Monsieur Nicolas AUTRET.

**Dont acte.**

Le secrétaire,

Nicolas POTTIER



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Patrick PÉNIGUEL

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir.